

DROIT PÉNAL ET NOUVELLES TECHNOLOGIES

IIIe Congrès international du Comité International des Pénalistes Francophones

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Jean-Paul Céré, Université de Pau, France.

Etienne Vergès, Université de Grenoble, France.

Ann Jacobs, Université de Liège, Belgique.

Leonid Golovko, Université de Moscou, Russie.

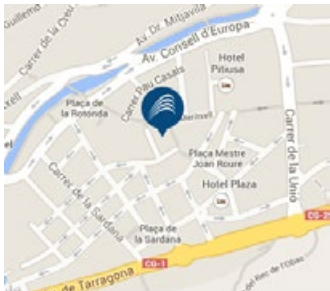
Pere Pastor, Magistrat au Tribunal Supérieur d'Andorre. Université d'Andorre.

Joan Miquel Rascagneres, Avocat, Andorre.

CONGRES VALIDE POUR LA FORMATION CONTINUE DES AVOCATS

LIEU

Sala d'actes de MoraBanc



Seu Social de MoraBanc

Av. Meritxell, 96
AD500 Andorra la Vella
Tel. 884205 - Fax 884219
morabanc@morabanc.ad

Organisation:

Ordre des Avocats d'Andorre
caa@cada.ad
Tel. (00376) 806 930
Fax. (00376) 869 669

ANDORRE
Jeudi 15
Vendredi 16
mai 2014



Col·legi d'Advocats d'Andorra



Jeudi 15 mai 2014

9h15 Accueil

9h45 Allocutions d'ouverture

Mme Sylvie Hubac, Représentante personnelle du Coprince François Hollande, Président de la République française.

Joan Miquel Rascagneres, Avocat, Principauté d'Andorre, Ancien Bâtonnier, Ancien membre du comité de prévention contre la torture du Conseil de l'Europe

Jean-Paul Céré, Président du Comité International des Pénalistes francophones

LA CYBERCRIMINALITÉ

Matinée sous la présidence de Yves Picot, Magistrat du Tribunal Supérieur d'Andorre (Chambre Pénale), Professeur des universités à l'Université de Perpignan

10h00 Le cloud computing au regard du droit pénal

Pere Huguet, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Reus (Espagne) et Vice-Président du Conseil des Avocats Espagnols et **Marc Maestre**, Avocat en Principauté d'Andorre.

10h30 L'entreprise face à la cybercriminalité

Audrey Guinchard, «Senior Lecturer » à l'Université d'Essex (Royaume-Uni)

11h Pause

11h30 L'individu face à la cybercriminalité

Mohammed Chawki, Vice-Président du Conseil d'Etat (Egypte), Président de l'Association Internationale de lutte contre la Cybercriminalité

12h Les Instruments juridiques contre la cybercriminalité

(Convention Européenne sur la cybercriminalité)

Antònia Lalinde Garcia, Professeur à l'Université Ouverte de Catalogne (Espagne)

12h30 Débat

13h Déjeuner

NEUROSCIENCES ET DROIT PÉNAL

Après-midi sous la présidence de Etienne Vergès, Professeur à l'Université de Grenoble, Membre de l'institut universitaire de France

15h A la recherche de la culpabilité perdue. Les neurosciences et le droit pénal italien

Federica Coppola, Doctorante en Droit et Neurosciences, Institut universitaire européen, Florence, (Italie), Membre du centre droit, sciences et nouvelles technologies, Université de Pavie, Membre de l'association européenne neurosciences et droit

15h30 Les pénalistes français doivent-ils s'intéresser aux neurosciences ?

Rafael Encinas de Munagorri, Professeur à l'Université de Nantes (France)

16h Pause

16h30 Une « Neuro-jurisprudence » émergente : quelques cas en Europe et aux Etats Unis

Georgia-Martha Gkotsi, doctorante, Faculté de Biologie et de Médecine, Faculté de Droit et des Sciences Criminelles, Université de Lausanne (Suisse)

17h Enjeux éthiques de l'utilisation des données issues des neurosciences dans les expertises psychiatriques pénales

Valérie Moulin, Responsable de l'Unité de Recherche en psychiatrie et psychologie légales de l'Institut de Psychiatrie Légale, Lausanne (Suisse), Maître de Conférences des Universités françaises

17h30 Débats

18h30 Assemblée générale du Comité International des Pénalistes Francophones

19h30 Réception offerte par l'Ambassade de France en Andorre Remise du prix du Comité International des Pénalistes Francophones

Vendredi 16 mai 2014

DROITS FONDAMENTAUX ET NOUVELLES TECHNOLOGIES

Matinée sous la présidence de Jean Pradel, Professeur émérite de l'Université de Poitiers, Président honoraire de l'Association Française de Droit Pénal

9h35 L'utilisation des nouvelles technologies dans le procès pénal et la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme

François Fourment, Professeur à l'Université François-Rabelais de Tours (France)

10h15 Pause

10h45 Table ronde : Procédure pénale et nouvelles technologies

- Andorre : **Francesc Badia**, Bâtonnier Principauté d'Andorre.
- Liban : **Philomène Nasr**, Professeur à l'Université Libanaise, Doyen de la Faculté de Droit.
- Brésil : **R. De Souza Costa**, Professeur à l'Université Fluminense de Niterói

12h Débat

13h Déjeuner

L'EXÉCUTION DES PEINES ET LES NOUVELLES TECHNOLOGIES

Après-midi sous la présidence de Jean Paul Céré, Maître de conférences à l'Université de Pau (France)

15h Place et effets de la surveillance électronique dans le monde

Carlos Edouardo Japiassú, Professeur à l'Université d'Etat de Rio de Janeiro (Brésil).

15h20 La prison technologique

François Février, Directeur du département droit, Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire (France)

15h40 Table ronde : la surveillance électronique, quelles expériences nationales ?

- Argentine : **C. A. Mahiques**, Président Sala III. Cámara Nacional de Casación Penal. Buenos Aires, Professeur à l'Université Catholique d'Argentine
- Belgique, **M. Nève**, Maître de Conférences à l'Université de Liège, Avocat à la Cour, Ancien Vice-Président du Comité de Prévention contre la torture du Conseil de l'Europe
- Royaume-Uni, **Nicky Padfield**, Professeur à l'Université de Cambridge
- Canada, **Julie Desrosiers**, Professeure à l'Université Laval

16h20 Pause

16h50 Rapport conclusif

Jean-Christophe Saint Pau, Professeur à l'Université de Bordeaux, Directeur de l'Institut de sciences criminelles et de la justice (France) et **Frédéric Stasiak**, Professeur à l'Université de Lorraine (France)